

ANNEXE 3

Questionnaire de qualité comptable

Ce questionnaire devra être renvoyé complété au plus tard le 10 février 2023.

Informations administratives :

Nom de l'établissement :	Zone texte
Numéro infocentre :	10 chiffres
Numéro SIREN :	9 chiffres

1 – Recensement des partenariats public-privé

Des opérations de partenariats public-privé sont-elles en cours au sein de votre organisme ?	Oui	Non
--	-----	-----

Si oui, veuillez remplir le tableau ci-dessous :

Tableau de recensement des partenariats public-privé						
Libellé du contrat	Montant global du contrat (en euros)	Montant des dépenses au 31/12/2021 (en euros) (A)	Montant des dépenses au cours de l'exercice 2022 (en euros) (B)	Montant des dépenses au 31/12/2022 (en euros) (A+B)	Montant des dotations reçues de l'État au titre du PPP au 31/12/2022 (en euros)	Date d'achèvement

2 – Recensement des dispositifs d'intervention

Des dispositifs d'intervention sont-ils gérés au sein de votre organisme ?	Oui	Non
--	-----	-----

Si oui, veuillez remplir le tableau ci-dessous :

Tableau de recensement des dispositifs d'intervention					
Nom du dispositif	Ministère de réconciliation du dispositif ou Tiers	L'organisme détermine les critères d'attribution, les montants versés et/ou intervient dans le choix des bénéficiaires (O/N)	Qualification du dispositif	Traitement comptable	
			T : compte de tiers P : compte propre	Montant inscrit dans les comptes clos 2022	P : provision EHB : engagement hors bilan

3 – Cycles comptables

Parc Immobilier		Oui	Non		
Est ce que l'établissement contrôle des biens immobiliers ?					
Ces biens immobiliers sont-ils exhaustivement et correctement comptabilisés au bilan ?					
	Bien contrôlé non évalué à ce jour	Bien contrôlé, évalué, mais en attente de comptabilisation	Bien contrôlé, comptabilisé, mais en attente de correction		
			Bien dont l'organisme est propriétaire mais non contrôlé (mis à disposition à un tiers) et quand même comptabilisé au bilan		
Si non, quelle est la situation des biens non comptabilisés au 31/12/2022 (plusieurs réponses possibles) ?					
A-t-il été prévu une échéance à laquelle les biens seraient correctement comptabilisés ? (O/N)		Oui	Non		
A quelle échéance les biens seront-ils correctement comptabilisés ?	Date format année (ou non défini ou jamais)				
	Inférieur à 100K€	Supérieur à 100 K€	Supérieur à 1 M€	Supérieur à 10 M€	Supérieur à 100M€
Quel est l'ordre de grandeur de la valeur nette comptable de ces biens non correctement comptabilisés ?					
Quelle est la valeur nette comptable du parc immobilier de l'établissement au 31/12/2022 ? (terrains + constructions)		Valeur à saisir en euros			
Si non, précisez les actions envisagées en 2023 pour la fiabilisation du parc immobilier		Zone texte libre			

Immobilisations (hors parc immobilier)		Oui	Non			
L'organisme contrôle-t-il des immobilisations (hors parc immobilier) ?						
A-t-il déjà été réalisé un inventaire physique par l'organisme ? (O/N)						
Quelle est la date du dernier inventaire physique des immobilisations réalisé par votre organisme ?		Date (format année) ou jamais				
L'actualisation de l'inventaire comptable des immobilisations est elle réalisée de manière exhaustive au 31/12/2022 ? (O/N)						
A-t-il déjà été réalisé par l'organisme un rapprochement entre inventaire physique et inventaire comptable des immobilisations permettant une mise en adéquation des deux inventaires ? (O/N)		Oui	Non			
Quelle est la date du dernier rapprochement entre inventaire physique et inventaire comptable des immobilisations, réalisé dans l'organisme, ayant permis une mise en adéquation des deux inventaires ?		Date (format année) ou jamais				
A-t-il été prévu une échéance à laquelle l' inventaire physique serait f abilité et rapproché de la comptabilité ? (O/N)		Oui	Non			
A quelle échéance l'inventaire physique serait-il f abilité et rapproché de la comptabilité?	Date format année (ou non déf ni ou jamais)					
	Aucune, tout est rapproché	Inférieur à 100K€	Supérieur à 100 K€	Supérieur à 1 M€	Supérieur à 10 M€	Supérieur à 100M€
Quel est l'ordre de grandeur de la valeur nette des immobilisations (hors parc immobilier) non rapprochées avec un inventaire physique au 31/12/2022 ?						
Si non, précisez les actions envisagées en 2023 pour la f abilitation des immobilisations (rapprochement exhaustif entre inventaire physique et inventaire comptable)		Zone texte libre				

FEA		Oui	Non		
Les actifs que vous contrôlez ont-ils été f ancés partiellement ou totalement par des tiers extérieurs à votre organisme ?					
L'organisme a-t-il achevé la mise en application des dispositions relatives aux f ancements externes de l'actif (FEA) ? (reclassement en compte 101, 104 et 131, 134)					
Si non, à quelle échéance la mise en application serait-elle achevée?	Date format année (ou non déf ni ou jamais)				
L'entité a t elle été en mesure de distinguer les f ancements de l'État des autres sources de f ancement ?					
Le f ancement évolue-t-il symétriquement, au même rythme que les immobilisations (reprise au résultat de la subvention au même rythme que l'immobilisation f ancée) ?					
	Inférieur à 100K€	Supérieur à 100 K€	Supérieur à 1 M€	Supérieur à 10 M€	Supérieur à 100M€
Quel est l'ordre de grandeur de la valeur nette des FEA non correctement comptabilisés au 31/12/2022 ?					
Si non, précisez les actions envisagées en 2023 pour achever la mise en application des dispositions relatives aux FEA ?		Zone texte libre			

Provisions – EHB		Oui	Non			
Existe-t-il des risques qui ne soient pas provisionnés ? (O/N)						
Si « Oui » précisez le risque et la dif ulté rencontrée pour comptabiliser une provision :		Zone texte libre				
	Inférieur à 100K€	Supérieur à 100 K€	Supérieur à 1 M€	Supérieur à 10 M€	Supérieur à 100M€	
Quel est l'ordre de grandeur de la valeur nette des provisions non comptabilisées au 31/12/2022 ?						
Votre entité procède-t-elle à un recensement exhaustif des engagements hors bilan à la clôture de l'exercice et sont ils inscrits dans l'annexe des comptes ? (O/N)						
Si « Non » précisez le risque et la dif ulté rencontrée pour recenser les engagements hors bilan ainsi que les actions envisagées en 2023 pour f abiliser les provisions :		Zone texte libre				
	Inférieur à 100K€	Supérieur à 100 K€	Supérieur à 1 M€	Supérieur à 10 M€	Supérieur à 100M€	Supérieur à 1 Md€
Quel est l'ordre de grandeur des EHB non inscrits dans l'annexe des comptes au 31/12/2022 ?						

Indépendance des exercices		Oui	Non		
Le principe comptable de l'indépendance des exercices est-il respecté notamment dans le cadre d'opérations pluriannuelles ou d'opérations en f n d'exercice ?					
	Inférieur à 100K€	Supérieur à 100 K€	Supérieur à 1 M€	Supérieur à 10 M€	Supérieur à 100M€
Si non, dans quel ordre de grandeur l'absence de mise en œuvre du principe comptable de l'indépendance des exercices a-t-elle des conséquences signif catives sur la présentation des comptes ?					
Si non, précisez les actions envisagées en 2023 pour respecter l'indépendance des exercices pour les prochains exercices		Zone texte libre			

4 – Filiales et consolidation des comptes

	Oui	Non
Votre organisme a-t-il des filiales :		
Si oui, présentez vous des comptes consolidés ? (O/N)		

5 – Certification

	Oui	Non
L'organisme fait-il certifier ses comptes par un ou des commissaires aux comptes ? (O/N)		
L'organisme envisage-t-il une certification volontaire de ses comptes ? (O/N)		
Si oui, précisez le premier exercice qui serait concerné par cette certification ?	Année	

6- Compte financier

	Oui	Non
La date de réunion de l'organe délibérant chargé d'arrêter le compte financier 2022 est-elle d'ores et déjà programmée pour se tenir au plus tard le 16 mars 2023 ?		
Si non, pour quelle(s) raison(s) ?		
Date postérieure au 16 mars 2023		
Date non fixée		
Impossibilité de réunir l'organe délibérant		
Autre		